



La pension de réversion

Par **Assia1**, le **29/12/2019 à 15:05**

Bonjour,rrnrnJ'ai une question concernant la pension de réversion. Une personne de ma famille est atteinte d'un handicap. Celle ci ne travaille pas. Son père percevait une retraite en Algérie. Ce dernier avait travaillé en France.rrnrnMa question est : comme cette personne est non mari, il est handicapé, peut-il demander une pension de réversion, à savoir que sa maman est décédée avant son père. Si oui, quelles démarches faut'il faire ?rrnrnMerci.

Par **morobar**, le **29/12/2019 à 16:05**

Bjr, rnrnLa pension de reversion est versée au conjoint et non aux enfants ou cousins.

Par **Assia1**, le **29/12/2019 à 16:06**

Existe pas une pension pour un enfant handicapé ??

Par **morobar**, le **29/12/2019 à 16:23**

En France c'est possible, mais pas pour un enfant étranger vivant à l'étranger.

Par **amajuris**, le **29/12/2019** à **19:30**

bonjour,rnrnvous devez vous adresser aux services sociaux algériens car cela concerne une personne de nationalité algérienne vivant en algérie.rnrnsalutations